

L'HOMÉOPATHIE POUR LE VEAU

TOUT SAVOIR SUR L'UTILISATION DE L' HOMÉOPATHIE
EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE POUR L'ÉLEVAGE DE VEAU

DÉFINITION

L'homéopathie est née à la fin du 18^e siècle des expérimentations du médecin allemand Samuel Hahnemann.

L'homéopathie est basée sur trois grands principes: la similitude, l'infinitésimalité et l'individualité. À ces trois principes se rajoute également la notion de terrain.

En résumé, l'homéopathie consiste à administrer des doses infimes et dynamisées de certaines substances qui seraient susceptibles, si elles étaient concentrées, de provoquer les mêmes symptômes que ceux provoqués par la maladie que l'on veut traiter. Ainsi, on peut citer en exemple le sirop d'ipeca, émetissant puissant, dont la dilution homéopathique est antinauséuseuse ou encore le venin d'abeille qui provoque chez l'individu sain œdème, rougeur, brûlure et démangeaisons alors que la dilution homéopathique « Apis mellifica » lutte contre les signes de ce syndrome inflammatoire chez l'individu malade.

L'homéopathie considère l'individu dans sa globalité. Chaque malade est différent, ses maux sont étroitement liés à son histoire et son environnement. Ainsi, deux individus soumis aux mêmes conditions à un même agent pathogène ne présenteront pas les mêmes symptômes et devront être traités différemment. Les médicaments homéopathiques peuvent se présenter sous différentes formes: globules, granules, gouttes... mais également pommades ou seringues intra-mammaire.



PROPRIÉTÉS DE L'HOMÉOPATHIE

Les médicaments homéopathiques sont issus de substances possédant une certaine toxicité rendue inoffensive du fait de leur degré de dilution. Ces substances initiales peuvent être de différentes natures, appartenant aux trois règnes de la nature :

Le règne végétal

C'est la source de plus de la moitié des remèdes. Les plantes sont récoltées dans leur habitat naturel, selon des normes strictes, par des spécialistes qualifiés et sont rapidement acheminées au laboratoire pour être utilisées à l'état frais, après avoir subi un contrôle botanique très poussé.

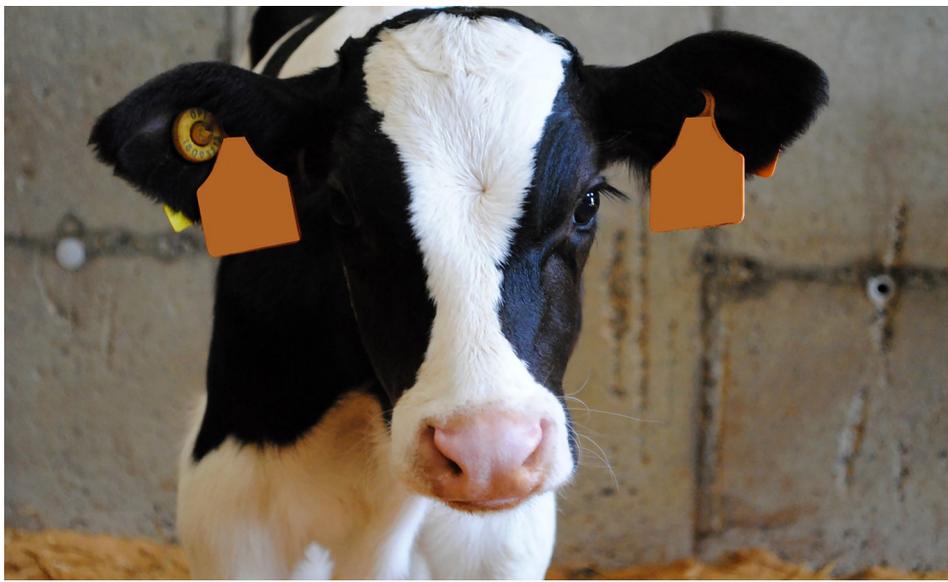
Le règne minéral ou chimique

Sels, acides minéraux, métaux... toujours sélectionnés à l'état le plus pur possible.

Le règne animal

On utilise des venins, des insectes venimeux (abeilles, fourmis, araignées...), des hormones, des sécrétions physiologiques (musc, encre de seiche...), toutes substances pouvant avoir une action toxicologique sur l'individu sain. Sont aussi classés dans cette catégorie des fragments d'organes (thyroïde, ovaire...) utilisés pour stimuler ou freiner la fonction des mêmes organes malades.

Du fait de ces diverses origines, il existe aujourd'hui plusieurs centaines de médicaments homéopathiques et donc plusieurs centaines de propriétés possibles.



L'HOMÉOPATHIE ET LE VEAU

Il existe trois manières de pratiquer l'homéopathie : de façon **uniciste** (en n'utilisant qu'un seul remède pour une pathologie), **pluraliste** (en utilisant plusieurs remèdes complémentaires les uns des autres dans le temps) ou **complexiste** (en utilisant une préparation composée de plusieurs remèdes mélangés). Une formation s'avère souvent indispensable afin de mieux appréhender la pratique.

En élevage, les clés de réussites lors de l'utilisation de l'homéopathie résident dans le **repérage des symptômes de l'animal** qui ressortent par rapport au reste du troupeau. Cette méthode est alors basée sur l'observation et la connaissance de ces animaux. D'après Issautier (2018), la consultation en homéopathie vétérinaire comporte un certain nombre de particularités liées au fait que, devant le malade (l'animal), il y a un interprète observateur et un thérapeute : l'éleveur et le vétérinaire. Par ailleurs, d'après Grosmond (2013), deux éléments sont également essentiels à la réussite de la thérapie homéopathique. L'animal doit présenter une **bonne capacité réactionnelle**, le traitement homéopathique ne pourra donc pas être efficace sur des animaux trop carencés, stressés ou sévèrement parasités.

La compétence du prescripteur est également indispensable et nécessite un **minimum de connaissances et d'expérience** afin de prescrire le traitement pertinent. Enfin, il ne faut surtout pas hésiter à recourir à un traitement allopathique en cas de maladie aiguë récente, si l'animal ne réagit pas rapidement au traitement homéopathique mis en place initialement.

En effet, à ce jour, **aucune publication n'a démontré une supériorité d'efficacité de l'homéopathie par rapport à l'antibiothérapie**, ni même par rapport à un placebo.

« Pensez à consulter votre vétérinaire avant d'utiliser de l'homéopathie »

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les substances des remèdes homéopathiques sont diluées pour qu'elles ne soient plus toxiques.

Des dilutions à 1 % sont répétées plusieurs fois. Ainsi, la mention « 9 CH » sur un tube signifie que les dilutions à 1 % ont été pratiquées neuf fois, ce qui équivaut à diluer un mètre cube d'eau dans le volume total des océans du globe !

QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

de Verdier K., Öhagen P., Alenius S., 2003.

No Effect of a Homeopathic Preparation on Neonatal Calf Diarrhoea in a Randomised Double-Blind, Placebo-Controlled Clinical Trial.

Acta Veterinaria Scandinavica. 44(2):97.

Fortuoso B.F., Volpato A., Rampazzo L., Glombowsky P., Griss L.G., Galli G.M., Stefani L.M., Baldissera M.D., Ferreira E.B., Machado G., da Silva A., 2018.

Homeopathic treatment as an alternative prophylactic to minimize bacterial infection and prevent neonatal diarrhea in calves.

Microbial Pathogenesis. 114:95-8.

Kouprova P., Soch M., Lukesova D., 2005.

Assessing effects of preventive administration of a homeopathic preparation on the frequency of calf diarrhoeas.

Agricultura tropica et subtropica. 38(3-4).

PRÉCAUTIONS

Au vu des degrés de dilution des remèdes homéopathiques, il est communément admis que ces derniers ne sont pas toxiques et qu'il n'existe **aucune contre-indication** à leur prescription.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

En France, la fabrication et la mise sur le marché des médicaments homéopathiques (humains et vétérinaires) sont encadrées par la loi, mais ils bénéficient d'un **régime spécial**. Les **AMM** ne répondent pas aux mêmes exigences que les médicaments classiques : les laboratoires sont **dispensés de fournir des preuves des effets thérapeutiques** du médicament homéopathique. On parle d'**AMM** « allégée ».

En revanche, les procédés de fabrication homéopathiques sont décrits par la pharmacopée européenne et le **degré de dilution doit garantir l'innocuité** du médicament.

Par ailleurs, les médicaments homéopathiques entrent dans la catégorie des médicaments reconnus par le législateur européen comme exempts de résidus et **leur délivrance ne nécessite pas d'ordonnance** (vente libre).

Pour consulter le rapport complet et/ou vous tenir informés des dernières actualités de l'Institut de l'Élevage, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet : <http://idele.fr/filieres/veaux-de-boucherie.html>